

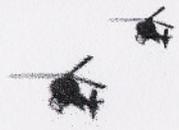
50 ANS
AMNESTY
INTERNATIONAL



1961-2011 - 50 ANS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

**RASSEMBLEMENT POUR LES VICTIMES
DU CONFLIT DE GAZA
MARDI 18 JANVIER 2011**

*Conflit de Gaza,
2 ans après, l'impunité demeure
et les victimes restent sans justice !*



Le 27 décembre 2008, l'armée israélienne a lancé une offensive contre le Hamas à Gaza causant plus de 1400 victimes palestiniennes (dont 300 enfants) et 13 israéliennes, provoquant dans Gaza des destructions massives d'habitations et d'infrastructures.

Le rapport d'enquête (rapport Goldstone) diligenté par l'ONU suite aux faits a conclu qu'aussi bien les forces israéliennes que des groupes armés palestiniens avaient perpétré de graves violations du droit international, notamment des **crimes de guerre** et des **crimes contre l'humanité**.

En mars 2010, le **Conseil des droits de l'homme des Nations unies** a créé un Comité d'experts indépendants afin d'examiner et d'évaluer les suites, notamment judiciaires, données aux faits commis tant par le Gouvernement israélien que par les autorités palestiniennes. Le rapport de ce Comité relève que les enquêtes effectuées tant par les autorités israéliennes que par le Hamas n'ont pas été conformes aux normes internationales, ce qu'a également dénoncé Amnesty International.

Lors de sa session de **mars 2011**, le **Conseil des droits de l'homme** va examiner un nouveau rapport remis par ce Comité d'experts, examen qui pourra permettre que justice soit rendue **aux victimes du conflit de Gaza**.

DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE POUR LA JUSTICE INTERNATIONALE, AMNESTY INTERNATIONAL DEMANDE AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS D'INTERVENIR LORS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU AFIN QU'IL PRENNE DES MESURES CONCRÈTES POUR VEILLER À CE QUE LA JUSTICE INTERNATIONALE INTERVIENNE EN FAVEUR DE TOUTES LES VICTIMES DU CONFLIT À GAZA.

AINSI, NOTAMMENT, LE NOUVEAU RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS DOIT ÊTRE REMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES ET LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DOIT LE SOUMETTRE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ POUR ADOPTION D'UNE RÉOLUTION.

EN EFFET, LES NATIONS UNIES NE PEUVENT LAISSER LES CRIMES COMMIS IMPUNIS.



Rassemblement Mardi 18 janvier 2011 à 18h30
Place Saint-Michel, Paris
Metro Saint-Michel